

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231213-D_13_12_23_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 19/12/2023

Délibération n°13-12-2023-018

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 13 décembre 2023*

Date de convocation	7 décembre 2023
Date d'affichage	7 décembre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	52 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 décembre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET.

Pouvoirs : 9 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ.

Etaient excusés : 3 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pascal BOURGOIN.

**ENERGIE : GROUPEMENTS DE COMMANDE
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE
POUR LE DÉPLOIEMENT ET LA MAINTENANCE
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE
DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président, présenté par M. Eric DESCOMBES, membre du Bureau délégué à l'Environnement
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- le groupement de commande contractualisé en 2019 avec l'entreprise Bouygues Energies et Services arrivant à échéance, le Conseil Départemental de la Sarthe envisage de mettre en place deux nouveaux groupements de commande à l'échelle départementale :
 - o L'un pour permettre aux communes et EPCI de déployer, sur leur territoire, des bornes de recharges pour véhicules électriques,
 - o Le second pour en faire assurer la maintenance et la supervision.
- la durée de chaque groupement de commande serait de 4 ans.

PREND ACTE que l'intégration à ces groupements de commande n'engendrera pas de charge financière pour la collectivité tant qu'il n'y aura pas d'engagement pour l'installation de bornes électriques. Cette intégration est néanmoins effective dès le début de l'accord-cadre et interdit à l'établissement de lancer un autre accord-cadre individuellement.

Pour information, le précédent groupement de commande a permis l'installation de 61 points de charges sur 31 sites du territoire.

DECIDE d'intégrer les deux groupements de commande tels que définis ci-dessus, l'un en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, le second en vue de confier la maintenance et la supervision de ces infrastructures.

VALIDE les deux conventions constitutives des groupements de commandes jointes en annexe.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions, ainsi que les avenants éventuels et tout document s'y réfèrent.

DESIGNE le Conseil Départemental de la Sarthe comme coordonnateur de ces deux groupements de commande.

S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires le cas échéant.

Adopté à la majorité

Voix pour : 51
Voix contre : 1
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 13 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le 14 décembre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU